

Une recherche-action en questions sur un métier genré discriminé : le scandale des assistantes maternelles¹

Plan / résumé de la présentation
pour le séminaire transversal du CEET du 9 mars 2021

Sonny Perseil
HDR en science politique et sc. de gestion, Cnam / Lirsa

La communication vise à rendre compte d'une recherche-action atypique en cours sur les assistantes maternelles, menée depuis 2013².

Introduction : le métier d'assistante maternelle (officiellement assistant maternel) est doublement genré, de par son recrutement quasi-exclusif chez les femmes³ et du fait de la population d'employeurs suggérée par l'appellation, les mères de famille. Comme l'a bien montré Clémence Ledoux, la règlementation relative à cette profession (convention collective de 2004 et loi de 2005) exprime d'ailleurs le conflit d'intérêts entre ces deux catégories sociales ; la discrimination professionnelle que subissent les assistantes maternelles se comprend notamment dans la perspective de facilitation de la reprise d'emploi des mères de famille⁴.

Deux points seront développés ici : les résultats de la recherche et l'action politique en cours.

1. Les résultats de la recherche (fondée en partie sur une observation participante d'une douzaine d'années) achevée : la mise en évidence d'une discrimination institutionnalisée de la profession d'assistante maternelle ; voir par exemple une synthèse de ce travail de dénonciation dans :

<https://blogs.mediapart.fr/lien-social/blog/120121/une-profession-discriminee>

Au-delà de problèmes affectant les professionnelles (appellation dévalorisante, évaluations exclusivement extérieures, tolérance des discriminations à l'embauche), le métier, qui relève en partie non pas du code du travail mais du code de l'action sociale et des familles, est en lui-même discriminé, ne bénéficiant pas des principes protecteurs du droit du travail sur des aspects aussi importants que le salaire minimum, la durée du temps de travail et la médecine du travail.

La conclusion théorique est que ces professionnelles se retrouvent dans une situation de néo-domesticité.

La conclusion conjoncturelle est liée à la crise sanitaire, qui a mis en lumière le mal-être et le traitement discriminatoire que subissent les assistantes maternelles, et qui semble ainsi avoir encouragé l'expression des revendications et une prise en compte de celles-ci par les acteurs politiques.

2. Une recherche-action toujours en cours :

- Une recherche-action peu orthodoxe (peu explicitée jusqu'à présent, sans véritable cadre théorique – justifications de cette non-explicitation).
- Contribuer à faire évoluer le statut des assistantes maternelles (des propositions figurent à la fin de chaque chapitre), une ambition démesurée ? Une « utopie concrète » ?
- Un agenda politique favorable : proposition de loi sur les métiers du lien, rapport Cyrulnik sur les 1000 premiers jours, réforme de l'accueil.
- Contacts avec les politiques et les institutions pris dès la publication à l'automne 2020.
- Reprises dans la presse professionnelle et sociale : voir par exemple, en ligne :

<https://www.lassmat.fr/actualites/nouvelles-professionnelles/deux-auteurs-denoncent-une-discrimination-institutionnalisee>

<https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/biblio-pro/le-scandale-des-assistantes-maternelles>

ou encore *Assistantes Maternelles Magazine*, 182, mars-avril 202, pp. 18-21, supplément Identité professionnelle.

- Contacts avec les syndicats : dans le livre, interview de Stéphane Fustec, CGT Service à la personne ; interview pour Ensemble ! (diffusion : 600.000 ex.) ; webinaire CGT Assmats avec Sophie Binet (6 mars 2021) ; autres contacts.

Résultats : il est trop tôt pour les évaluer et l'action est toujours en cours. Le fait est que la recherche a été intégrée dans la réflexion des acteurs, et notamment du législateur, des syndicats et de la communauté professionnelle. Il s'agit donc d'un succès relatif pour une science en action⁵, qui mobilise des alliés, chercheurs et politiques, tout en étant elle-même mobilisée par l'ensemble de ces parties prenantes.

Notes

1. Louise Perseil, Sonny Perseil, *Le scandale des assistantes maternelles*, Paris, L'Harmattan, 2020.

2. Sonny Perseil, « De la nounou à l'assistante maternelle agréée : une formalisation aboutie de l'activité ? », in : S. Perseil, Y. Pesqueux (dir.), *L'organisation de la transgression. Formaliser l'informel ?*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 215-223.

3. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/t2b.pdf> : 99 % des assistantes maternelles sont des femmes.

4. Clémence Ledoux, « Quand les instruments de l'action publique sont employés de manière conflictuelle : le cas de la régulation politique du métier d'assistante maternelle » in : B. Appay, S. Jefferys (dir.), *Restructurations, précarisations, valeurs*, Toulouse, Octarès éditions, 2009.

5. Bruno Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.